

PRÉFET DES YVELINES

Direction départementale des territoires

Service de l'Environnement  
Paysages, Risques et Nuisances

## Compte-rendu

de la commission départementale  
des risques naturels majeurs  
du 5 janvier 2017  
(pour l'année 2016)

Ref : SE\_PRN\_20170109\_CR\_CDRNM2016\_du 5\_01\_17

Affaire suivie par : Laëtitia ROBASTON  
Tél : 01 30 84 33 13 - Fax : 01 30 84 33 13

[laetitia.robaston@yvelines.gouv.fr](mailto:laetitia.robaston@yvelines.gouv.fr)  
[ddt-se-prn@yvelines.gouv.fr](mailto:ddt-se-prn@yvelines.gouv.fr)

Versailles, le 28 JUL. 2017

<b>Participants</b>	<b>Collèges des administrations de l'État :</b>  Odile LINDEN, sous-préfecture de Saint Germain en Laye Alain ADAM, sous-préfecture de Rambouillet Bruno CINOTTI, directeur de la DDT Rodolphe VAN VLAENDEREN, adjoint au Chef du Service de l'Environnement - DDT Sybille MULLER, chef de l'unité Paysage, Risques et Nuisances - DDT Emmanuel LE DUC, adjoint au chef de l'unité Paysages, Risques et Nuisances - DDT Philippe POUPIN, chargé d'étude prévention des risques naturels et technologiques - DDT Laëtitia ROBASTON, chargée des catastrophes naturelles et du FPRNM - DDT Olivier FLIECX, chef du service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC) Sophie MIEGEVILLE, chef du bureau de la prévention des risques et de la sécurité du public Aude RABETLLAT, adjoint au chef de bureau de la prévention des risques et de la sécurité publique Bénédicte MONTOYA, pôle risques et aménagement - DRIEE Isabelle NOUGAREDE, chargée des risques majeurs - académie de Versailles Laurent BROUDISSOU, chargé de mission Hauts-de-Seine - DRIEE Charles KREZIAK, adjoint au chef de département - CEREMA Le représentant de l'agence régionale de la santé d'Île-de-France (ARS) Luc CLOSSET, directeur du bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) Sylvain MARCHAL, service planification – SDIS 78 Gaëlle BERTO, groupement prévision service de la planification, de l'analyse et de la couverture des risques– SDIS 78  <b>Collèges des représentants de collectivités territoriales :</b>  Alain ETCHEBBERY, chef de l'inspection générale des carrières, Conseil départemental
---------------------	--

	<p>Olivier GUILBAUD, DGAT – Conseil départemental  Gilles CURTI, 1<sup>er</sup> adjoint chargé de la sécurité de la mairie de Jouy-en-Josas  Alain MAZAGOL, maire adjoint de la mairie d'Andrésey  Maurice BOUDET, maire de Rolleboise  Christian LOISEAU, responsable des services techniques et urbanismes de la mairie du Pecq  Henri-Pierre LERSTEAU, maire adjoint à l'urbanisme et à l'environnement de la mairie de Plaisir  Claire CHATEAUZEL, responsable paysages et milieux - Communauté urbaine GPS&amp;O  Gaëlle COMEAU, chargée de mission trame bleue et paysage – Communauté urbaine GPS&amp;O  Maël COURTILLE, ingénieur au S.M.S.O.</p> <p><b>Collèges des représentants des organisations professionnelles, consulaires et associatifs :</b></p> <p>Elisabeth ROJAT-LEFEBVRE, directrice du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'Environnement des Yvelines – CAUE 78  Wendy GUILBAUD, animatrice PAPI de la Commission locale de l'eau du SAGE Orge-Yvette  Jean-Jacques DEWOST, président de la commission territoire de la Chambre de commerce et d'industrie de Versailles-Yvelines  Daniel VARLET, président de la Chambre des métiers et de l'artisanat des Yvelines  Françoise JEANNERET, Association Yvelines Environnement  Jacqueline MICHARD, présidente de l'association d'environnement du Val de Seine  Ludovic de MIRIBEL, responsable bureau aménagement – Chambres d'agriculture d'Île-de-France  Hugues Des LIGNERIS, directeur – Syndicat mixte de la Seine et de l'Oise- directeur CO.BA.H.MA.  Alexandra GUILBERT, ingénieure animatrice SAGE – CO.BA.H.MA.  Emmanuel BULOT, ingénieur animateur SAGE – CO.BA.H.MA.  Anne COMBES DE PRADES, MAIF - Mission Risques Naturels  M. GALABERT, président d'honneur - Fédération des très petites entreprises des Yvelines</p>
<p><b>Excusés</b></p>	<p>Julien CHARLES, secrétaire général de la préfecture des Yvelines  Frédéric VISEUR, sous-préfet de Mantes-la-Jolie  Karine ANDREU, déléguée territoriale de l'agence régionale de la santé d'Île-de-France (ARS)  Nathalie EVAIN BOUSQUET, directrice – Agence de l'eau Seine-Normandie  Emmanuel LAMY, maire de Saint-Germain-en-Laye  Pascal COLLADO, maire de Vernouillet  Frédéric GACHE, chef de projet du pôle vulnérabilité des territoires de l'établissement public territorial du bassin Seine-Amont  Gérard SEIMBILLE, président de l'établissement public territorial du bassin Entente Oise-Aisne d'Île-de-France  Jeanne-Flore BLOMME-LEVENEUR, chargée de mission - Communauté d'agglomération des deux rives de la Seine  M. FOND, président de la Communauté de communes de la boucle de la Seine  M. CARRIERE, vice-président du Syndicat mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise (SMSO)  Olivier VERLAY, chambre départementale des notaires des Yvelines</p>

	<p>Daniel SCHILDGE, administrateur du centre régional de la propriété forestière d'Île-de-France</p> <p>Michel JACOTIN, Union départementale consommation logement et cadre de vie</p> <p>Eric LE COZ, délégué départemental de l'union sociale pour l'habitat</p> <p>Pierre MALLET, président des chambres syndicales de propriétaires et copropriétaires</p> <p>Claude JUVANON, commission locale de l'eau du SAGE Orge-Yvette</p> <p>M. le président, commission locale de l'eau du SAGE de la Mauldre</p>
--	---

## Compte rendu

L'ensemble des présentations est disponible sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : <http://www.yvelines.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/Prevention-des-risques/Commission-Départementale-des-Risques-Naturels-Majeurs>.

### Rappel de l'ordre du jour :

- Retour d'expérience de l'exercice Sequana et de la mission référent départemental inondation (RDI) ;
- Retour d'expérience sur les événements pluvieux de mai/juin 2016 ;
- Bilan des actions suivies en 2016 et perspectives pour 2017 ;
- Bilan de l'utilisation du fonds de prévention des risques naturels majeurs et sur la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ;
- Présentation de l'état d'avancement de la stratégie locale de gestion des risques inondations.

### Ouverture :

**Monsieur CINOTTI directeur départemental des territoires**, ouvre la séance en excusant l'absence de monsieur le préfet et de monsieur le secrétaire général et en remerciant l'ensemble des participants d'être présent à cette cinquième réunion de la commission.

Il rappelle que cette instance de réflexion, de travail et d'échange est constituée d'acteurs des risques naturels avec des enjeux économiques et humains et qu'elle se réunit pour partager ensemble les actions passées, en cours et futures qui devront être menées et priorisées en fonction des moyens dont les uns et les autres disposent.

Il rappelle également que l'année 2016 a été marquée par un exercice majeur de gestion des risques inondation « Sequana » suivi d'un événement d'inondation de grande ampleur en mai/juin 2016.

### Synthèse des échanges :

**Monsieur CINOTTI** passe la parole à Olivier FLIECX du SIDPC.

**Monsieur FLIECX, chef du service interministériel de défense et de protection civile à la Préfecture (SIDPC)**, rappelle que l'exercice « Sequana » est un exercice de gestion du risque inondation piloté par la Commission européenne et conduit par la préfecture de police de Paris. Il fait

suite aux exercices ALMA (plan NEPTUNE) : exercice de coordination civil et militaire sur la zone de défense en cas de crue de la Seine et élargi aux acteurs associés.

L'exercice *SEQUANA EU* a consisté en la mise en place du centre opérationnel départemental (COD) pendant 10 jours avec une expertise en appui à la logistique sur le terrain, (l'organisation des procédures relais du personnel mobilisé). Il a aussi permis de mettre en évidence le rôle primordial du référent départemental inondation (RDI). L'exercice s'est déroulé du 7 mars au 18 mars 2016, avec un pic de crue le 12 mars avant la phase de décrue. Il intègre les éléments de post-crise et le retour à la normale.

Éléments retenus sur le terrain :

- Week-end du 12/13 mars : mobilisation entre 300 et 350 personnes sur le port de Limay suivi d'un exercice sur le camp militaire de Beynes dédié à la gestion d'intervention sur l'effondrement d'un bâtiment dans la phase de décrue (thématique issue du retour d'expérience des inondations de Prague). Mobilisation des unités spécialisées de la sécurité civile sur la gestion d'effondrement des bâtiments.

- Renforts nationaux et européens (belges, espagnols et allemands) mobilisés sur toutes les thématiques techniques.

- Barrage mis en place sur 500 m par les unités de la sécurité civile.

Objectifs de l'exercice Sequana :

- disposer d'une cartographie opérationnelle adaptée (sans reconnaissance sur le terrain) sur les 57 communes concernées par la crue de la Seine (mesures à prendre à H+24)
- constituer une cellule de crise adaptée (capacité technique apportée par les services extérieurs et savoir coordonner l'ensemble de ces services)
- mettre des agents à disposition au sein de la préfecture, notamment dans le cadre de la mission RDI,
- mettre à jour le dispositif inondation,
- développer la culture de crise,
- sensibiliser les acteurs à l'information (anticiper un ordre d'évacuation, opération de secours...).

**Monsieur FLIECX**, demande s'il y a des questions.

**Monsieur BOUDET, maire de Rolleboise** s'étonne que l'on découvre de nouvelles problématiques et précise que, bien avant les plans de prévention des risques inondation (PPRI) des études avaient été menées notamment pour les plans d'occupation des sols afin de définir les zones inondables.

**Monsieur FLIECX**, précise que la répercussion des éléments d'actualité impacte la gestion de la crise, par exemple la présence de bétails sur l'île de Mantes sur un talus SNCF. La fonction du COD est de maintenir cette culture historique des points qui sont répertoriés. Cependant, l'évolution rapide de la vallée de la Seine nécessite une phase d'adaptation et de découverte. C'est la raison pour laquelle le COD est réparti en deux : une salle d'anticipation et une salle de gestion.

**Monsieur CINOTTI** souligne qu'en matière d'inondation, la mémoire des zones inondées se perd très vite. Il ne faut pas mélanger les problématiques de la prévention des risques et les problématiques de la gestion des crises liée à ces risques. La transcription dans les documents d'urbanisme est faite, mais ne remplace pas le comportement en gestion de crise. Il est important de bien rappeler que les dispositifs qui existent en matière de prévention des risques ne sont pas totalement utilisables en gestion de crise.

**Monsieur CINOTTI** demande s'il y a d'autres remarques sur l'exposé avant de poursuivre.

**Madame MICHARD, présidente de l'association d'Environnement du Val de Seine**, demande que soit précisée la différence entre les outils cartographiques des cartes d'aléas et les zonages des

PPRI.

**Monsieur FLIECX**, précise qu'en termes de données, les cartographies des PPRI indiquent les aléas, mais pas les enjeux prioritaires (casernes, écoles, établissements de santé...) alors que ces enjeux figurent sur la cartographie opérationnelle.

**Monsieur VAN VLAENDEREN, adjoint au chef du service de l'environnement à la DDT**, ajoute que les cartes des PPRI sont basées sur des crues centennales. Les cartes produites dans le cadre de la gestion de crise sont réalisées pour des hauteurs d'eaux progressives. Il existe une dizaine de scénarios inondation permettant de déterminer progressivement les enjeux pouvant être impactés.

**Monsieur FLIECX**, explique que les remontées de nappe ne sont pas prises en compte dans le PPRI, ce sont des effets induits par la crue qui ne sont pas cartographiés. Il en résulte que certains secteurs seront inondés sans possibilité de les connaître par anticipation. Il est également important de rappeler que les interlocuteurs comme ERDF/ENEDIS ont travaillé sur l'anticipation et la gestion de crise, sans connaître les disponibilités ou les besoins de la SNCF par exemple. La phase transversale de gestion de crise (opérateurs et leur plan de protection) nécessitera à terme un plus grand partage d'informations notamment dans le domaine des réseaux.

**Monsieur CINOTTI**, indique que les cartes de PPRI sont basées sur le scénario de la crue centennale qui tente de transcrire dans le droit de l'urbanisme les règles visant à éviter d'exposer aux risques la population et leurs biens. Lors de la crue de juin 2016 les scénarios 0.7 et 0.8 (70 % et 80% de hauteur d'eau par rapport à la crue centennale) ont été utilisés. La prévention se base sur des zones de crue centennale ou sur la crue des plus hautes eaux connues. La gestion de crise se base quant à elle sur différents scénarios. Il convient de rechercher celui correspondant au plus près de l'événement en cours.

**Monsieur FLIECX**, explique que la gestion opérationnelle nécessite de faire correspondre le plan ORSEC (niveau départemental) et les plans communaux de sauvegarde (PCS niveau local) dont l'élaboration doit être fortement préconisée afin que les communes soient en capacité de signaler les évolutions de leurs territoires (fibre optique, sites sensibles, etc.).

Suite aux événements pluvieux de mai/juin 2016, les échanges avec les communes ont été favorisés. Il y a eu une prise de conscience de l'importance des PCS qui contiennent des protocoles de gestion.

La mission du COD est d'informer les communes sur la notion du risque, sur les effets locaux des événements et sur les mesures à prendre pour limiter les impacts.

**Madame MICHARD**, précise que sur les cinq inondations vécues sur la Seine, aucune n'a été identique.

**Monsieur FLIECX**, précise que l'exercice « Sequana » se basait sur un schéma type crue 1910. Les inondations de mai/juin quant à elles ne suivaient pas rigoureusement un schéma déterminé dans les scénarios d'anticipation.

**Madame MICHARD**, demande si de nouveaux dispositifs de prévention sont prévus sur la Seine.

**Monsieur CINOTTI**, indique que les stations de mesure en place qui ont été utilisées sont des dispositifs de prévention des crues fonctionnant très bien sur les grands fleuves. En revanche elles restent encore en nombre insuffisant sur les affluents. Il a été constaté une montée très rapide des eaux et des expositions aux risques dans quatre communes de la Mauldre. Elle n'a pas pu être anticipée car la Mauldre et le ru de Gally ne font pas partie du réseau surveillé par le SPC.

Il précise que sur le bassin parisien les crues sont à cinétique lente avec un dispositif reconnu comme très largement suffisant.

**Monsieur GUILBAUT du conseil départemental**, demande si des dispositifs en aval sont envisagés (Orge, Yvette, Loing)

**Monsieur CINOTTI**, précise que les dispositifs existants sont très efficaces pour l'aval mais pas

pour l'amont. Il y a eu une montée en charge très rapide de l'Yvette et une capacité d'observation quasi nulle. L'événement de pluviométrie connu en mai/juin 2016 est un événement de fréquence cinquantennale minimum et plutôt centennale sur la majeure partie du plateau d'Yvelines, et ce, sans précédent. Comme tous les bassins versants ont été très largement imperméabilisés, les temps de concentration ont été raccourcis et des montées d'eau accélérées.

**Monsieur CINOTTI**, propose de revenir à l'exposé.

**Monsieur FLIECX**, explique qu'à partir du 30 mai le COD a été activé tous les jours. Les bulletins d'expertise locaux sont transmis avec les mesures préconisées aux collectivités. Ils sont accompagnés des remontées terrain et des mesures préventives. Le COD fonctionne avec des remontées concrètes et une anticipation théorique pour prendre une décision éclairée.

Il en ressort que les habitants sur les îles de la Seine ont une bonne connaissance des aléas et des phénomènes. Aucun problème n'a été constaté sur les îles habitées lors des événements de mai/juin 2016.

Concernant la circulation fluviale, la préfecture n'a pas la compétence : c'est un enjeu de négociation au niveau régional.

**Madame MICHARD**, précise qu'il existe des péniches stationnées sans autorisation et demande si VNF peut effectuer des contrôles.

**Monsieur FLIECX**, précise que la problématique des bateaux habités et ruptures d'amarrages a été anticipée avec la brigade fluviale. Elle a été prise en compte lors de l'exercice « Sequana » tout comme celle de l'état des digues.

**Monsieur FLIECX** poursuit son exposé sur l'organisation du COD. L'objectif est d'avoir une salle opérationnelle qui centralise et hiérarchise l'information. Il précise que la cartographie est partagée avec les communes avec un retour attendu sur leur lecture locale.

Concernant les éléments retenus du 30 mai au 1<sup>er</sup> juin :

- Situation compliquée sur la commune de Rambouillet, avec l'impact SNCF (chute de talus) et coupures ENEDIS.

- Gestion des bassins de rétention sur Bois d'Arcy à proximité de la RN12 : peu d'information sur leur état de fonctionnement, notamment dans la manipulation des vannes pour leur déversement. Des moyens importants ont été mis en place par la sécurité civile pour protéger le site de contrôle ENEDIS de Guyancourt menacé par ces déversements.

Concernant la gestion des déchets, la préfecture n'a pas été sollicitée sur la gestion en phase décrue. Les centres de traitement des déchets n'ont pas eu de pic d'activité.

Le bilan de ces inondations est positif. Il n'y a pas eu de pertes humaines malgré des actions de secours menées sur tout le département, et la forte mobilisation du SDIS. Il a été aussi constaté une bonne collaboration avec les communes qui s'est avérée très fluide. Le rôle de l'État a bien été perçu, notamment dans son rôle d'assistance.

**Monsieur CINOTTI**, remercie monsieur FLIECX et propose d'enchaîner sur les grands principes de la mission RDI avant de revenir éventuellement sur le bilan des événements de mai/juin concernant les aspects techniques et les enseignements à en tirer pour l'avenir.

**Monsieur POUPIN, Chargé d'étude prévention des risques naturels à la DDT**, présente la mission RDI mise en place au sein de la DDT.

Il précise que c'est une mission d'appui technique auprès du préfet pour la préparation et la gestion de crise dans le cas d'une inondation. Cette mission est attribuée à la DDT.

Le premier rôle dans le cadre de la préparation à la gestion de crise est d'acquérir une bonne connaissance du terrain et d'effectuer un recensement des enjeux, les prioriser et les transcrire sous forme cartographique. Au sein de la DDT cette mission est pilotée par le service environnement. L'ensemble des services de la DDT (sécurité routière, habitat, SIG) est mis à contribution, chacun

dans leurs domaines.

Concernant l'aléa, la DDT s'appuie sur des cartes de zones inondées potentielles (ZIP) élaborées par le service de prévention des crues (SPC) de la DRIEE qui correspondent aux 10 scénarios ORSEC, de la crue de type décennale (1<sup>er</sup> scénario, R.0.5) jusqu'aux crues supérieures à la crue centennale (scénario R.1.15, correspondant à une crue dont les débits seraient supérieurs de 15 % à ceux de 1910). Chaque scénario ORSEC est relié à une hauteur d'eau mesurée à la station de référence du tronçon hydrographique considéré (3 pour les Yvelines : Chatou et Mantes pour la Seine et Pontoise pour la partie Oise aval). En fonction d'une hauteur d'eau à la station de référence, une carte de zones inondables potentielles avec une classe de hauteur d'eau (ZICH) a été produite. Ces cartes sont réalisées par le service de prévision des crues de la DRIEE

**Madame MICHARD** demande si les tronçons Vigicrue sont intégrés dans les nouveaux plans de prévention ou sont à destination uniquement des services de l'État.

**Monsieur POUPIN** précise que des hauteurs d'eau ainsi que des débits sont mesurés au niveau des stations Vigicrue, mais ne font pas toutes l'objet de prévisions par le service de prévision des crues. Sur les stations de Chatou, Pontoise et Mantes la hauteur d'eau est donnée à l'instant T et les prévisions sont à 12H, 24H et 36H ce qui permet d'élaborer des scénarios et de pouvoir commencer à réfléchir à des évacuations 12H ou 24H plus tard.

À ce jour, ce sont effectivement des cartes à usage interne. Elles sont affichées en COD pendant la crise et permettent au préfet d'envoyer les secours aux endroits les plus pertinents. Cependant, il est envisagé de mettre ces cartes à disposition des communes afin de travailler sur un même type de cartographie, et d'intégrer ces connaissances dans les plans communaux de sauvegarde (PCS).

**Monsieur BOUDET, maire de Rolleboise,** demande si dans le cadre de la prévention, l'État intervient lors de l'élaboration des PLU et des projets de construction. En effet, dans le cadre des indemnisations suite à des phénomènes de catastrophes naturelles, beaucoup de cas concernent des biens en zones inondables.

**Monsieur CINOTTI** indique que les PPRI doivent être systématiquement transcrits dans les documents d'urbanisme. Les maires qui ne le font pas lors de l'élaboration ou de la révision de leur PLU sont pénalement responsables. Les services de l'État sont particulièrement attentifs à ce que les PPRI soient bien pris en compte dans les PLU et PLUi.

Il précise que, lors de l'élaboration des PPRI, les propriétaires et les porteurs de projets font des recours sur leur classement en zones inondables. Il rappelle que toute personne qui s'expose volontairement à un risque n'est pas assurable et que les élus qui autorisent des constructions en zones inondables exposent leur responsabilité personnelle, pénale, civile et administrative.

**Monsieur POUPIN** poursuit sa présentation sur la préparation de la gestion de crise. Il précise que les cartographies d'aléas sont croisées avec les enjeux recensés pour chaque scénario ORSEC puis interprétées pendant la gestion de crise afin d'appuyer le préfet (en complément de l'interprétation des bulletins Vigicrues concernant le niveau de l'aléa et une bonne connaissance du territoire).

Lors de l'exercice « Sequana », organisé en mars 2016, la DDT a pu mettre en pratique les outils cartographiques préparés pour la gestion de crise afin de les tester en grandeur nature et vérifier l'organisation interne de la mission RDI au sein de la DDT.

Le retour d'expérience fait ressortir une forte sollicitation de la mission RDI et de l'équipe en salle d'appui à la DDT, un manque de partage des données en amont concernant certains réseaux, une carte du réseau routier obsolète, des différents outils d'aide à la gestion de crise sans articulation, une difficulté à transmettre les données produites depuis la salle d'appui technique et enfin un problème de réseau internet en COD.

**Monsieur CINOTTI** remercie Philippe POUPIN pour ce bilan complet et sans complaisance du rôle du RDI au sein de la DDT. En effet à l'occasion de l'exercice « Sequana » et de l'épisode pluvieux de mai/juin 2016, un certain nombre de faiblesses ont été constatées et seront améliorées progressivement. Il propose de passer au complément d'information sur le bilan des événements de

mai et juin 2016 sur des aspects plus techniques.

**Monsieur LE DUC, adjoint au chef de l'unité paysages, risques, nuisances au service environnement de la DDT**, présente le bilan des événements de mai-juin 2016 à l'échelle du département et les actions envisagées.

Il explique que les événements pluvieux sur une période longue ont entraîné une saturation des sols jusqu'au 20 mai suivie d'un ruissellement des eaux pluviales. Concernant les événements sur les cours d'eau, ils se sont produits en deux temps : des pluies orageuses ont fait sortir de leur lit les cours d'eau affluents dans la Seine, avant d'entraîner par la suite le débordement du fleuve.

Il précise que les périodes de demande de reconnaissance de « CAT-NAT » s'étendent du 21 mai au 7 juin 2016.

Il indique que l'évènement pluvieux correspond à une période de retour estimée à 100 ans sur 72 heures (le Perray-en-Yvelines). Celle de la crue de la Mauldre est estimée à un temps de retour de 50 ans. Pour l'évènement de la Seine, la période de retour est estimée de 20 à 30 ans en amont de la confluence avec l'Oise et une période de retour décennale en aval de cette confluence.

Ensuite il présente la carte des 151 communes reconnues en l'état de catastrophe naturelle avec une concentration sur le centre des Yvelines (axe Mauldre) et des communes plus touchées sur l'axe amont de la Seine.

Puis dans le cadre de la gestion de crise, il précise l'importance d'une concertation entre les acteurs pour la gestion du débordement des cours d'eau. Si l'échelon local, notamment les syndicats de rivières, a permis de percevoir les incidences, les protocoles de transmission d'information restent à améliorer.

Il est nécessaire de capitaliser l'information et de pouvoir prioriser les actions en fonction de la situation, d'où l'importance pour les mairies de réaliser des PCS opérationnels.

Les pistes de réflexion pour améliorer la gestion de crise résident dans une consolidation de la connaissance liées aux enjeux exposées, dans le développement de partenariats entre les acteurs concernés par la gestion de crise et dans une réflexion sur les modalités d'interventions de la mission RDI en COD en cas de crise longue.

**Monsieur CINOTTI**, remercie Emmanuel LE DUC pour cette présentation complémentaire et propose de passer à la présentation de la DRIEE.

**Madame MONTROYA, du pôle risques et aménagement à la DRIEE** présente le retour d'expérience de la crue de mai et juin 2016.

**Madame MONTROYA** précise que l'objectif de cette présentation est de faire un focus à l'échelle régionale de la crue de 2016. Elle souligne que les principales caractéristiques de cette crue sont assez inhabituelles avec une saison très tardive. La Seine est montée avec une cinétique similaire à la crue de 1910. En revanche le phénomène d'une onde de crue formée à proximité de Paris a compliqué l'anticipation et les prévisions. Sur la région, les évacuations ont été majoritairement concentrées sur l'ouest de l'Île-de-France avec plus de 8000 interventions. Des écoles, lycées, établissements culturels et des établissements de santé ont été fermés. Un fort impact sur les transports et les réseaux a été constaté (coupures électriques, fermetures ou interruptions de voies routières, fluviales et ferroviaires). En ce qui concerne les demandes de reconnaissance de catastrophe naturelle, un premier arrêté interministériel a été pris le 15 juin et montre que les principaux départements touchés sont la Seine-et-Marne, les Yvelines et l'Essonne. Elle explique le suivi et la maintenance du service de prévision des crues (SPC) et les difficultés rencontrées lors des prévisions notamment la particularité de l'évènement par rapport aux prévisions (persistance sur plusieurs jours de la pluviométrie qui a renforcé la crue déjà en cours, l'indisponibilité de certaines données, les difficultés de mesures et les incertitudes des débits mesurés). Elle précise que toutes ces difficultés ont amené le service de prévision des crues à réviser au fur et à mesure les prévisions en fonction des interventions notamment des jaugeages qui pouvaient être fait, ce qui a nécessité une forte réactivité des équipes par rapport aux remontées d'informations sur le terrain. Ces éléments ont



influencé les prévisions.

Ensuite, elle détaille l'organisation en salle de prévision, notamment la composition des équipes dédiées en interne et sur le terrain et la communication externe et l'organisation sur le terrain (effectifs mobilisés, mesures de débit et maintenance). Elle poursuit sur les enseignements tirés à la suite de ces événements en particulier le dimensionnement limité de l'équipe de prévisionnistes et d'hydrométrie, et la solidarité entre le SPC et le SCHAPI nécessaire pour le travail de terrain post-crue. Pour finir elle précise qu'un nouveau service d'avertissement gratuit sur abonnement, nommé « vigicrue Flash » sera mis en place courant 2017 notamment à destination des communes.

**Monsieur CINOTTI**, remercie Bénédicte MONTOYA pour cet exposé très efficace. Puis il demande s'il y a des questions sur ces trois exposés.

**Monsieur CURTI**, 1<sup>er</sup> adjoint chargé de la sécurité de la mairie de Jouy-en-Josas, demande des précisions quant à l'utilisation du système « vigicrue Flash » mis en place par la DRIEE. En effet, le syndicat qui gère l'amont la vallée de la Bièvre dispose d'un système bien développé pour gérer une crue de la Bièvre à cinétique rapide.

**Madame MONTOYA**, précise que le système « vigicrue Flash » n'a pas vocation à remplacer les systèmes de prévision des crues classiques qui seront toujours plus performants. Il s'agira d'une simple extrapolation de la pluviométrie en débit des cours d'eau sans mesures sur les cours d'eau.

**Monsieur CINOTTI**, indique que, concernant la vallée de la Bièvre, il existe une très bonne gestion du SIAVB et une bonne connaissance des collectivités de leur cours d'eau. Il précise que certains projets d'urbanisation n'ont pas pris en compte les conséquences de l'imperméabilisation des sols. Il rappelle que ces catastrophes dites naturelles résultent en réalité de la modification par l'homme des paysages, des usages des sols et de leur capacité à absorber la pluie.

**Monsieur CINOTTI**, demande s'il y a d'autres questions.

**Madame GUILBERT**, ingénieure animatrice SAGE du COBAHMA-EPTB Mauldre, demande si la crue du mois de mai a été caractérisée sur la Mauldre.

**Madame MONTOYA**, précise qu'il y a deux types de caractérisations, la pluviométrie et la crue qui peuvent avoir des périodes de retour différentes. Elle indique que le service de prévisions des crues a caractérisé uniquement les tronçons surveillés, ensuite c'est aux différents syndicats de rivières de caractériser leur crue. Le service de prévisions des crues ne travaille uniquement que sur les zones où l'information liée aux stations existe.

**Monsieur CINOTTI**, précise qu'il y a trois stations, une sur le Ru de Gally et deux sur la Mauldre, Une de ces trois stations était en panne au moment de l'épisode, d'où les difficultés rencontrées pour anticiper les phénomènes de façon satisfaisante. Il indique que les courbes de tarage des trois stations sont disponibles. Il souligne que l'ensemble des zones inondées valide a posteriori le PPRI et que la commune d'Aulnay-sur-Mauldre a subi les effets de ruissellement.

**Monsieur BOUDET**, maire de Rolleboise explique à propos des ruissellements que certaines communes ont tendance à capter les eaux et à créer des rivières temporelles et artificielles qui se jettent dans les cours d'eau, alors qu'il serait possible de créer des bassins de rétention très efficaces à moindre coût.

**Monsieur CINOTTI** indique, en ce qui concerne la Mauldre, que ni les services de l'État, ni les services du syndicat qui gèrent l'ensemble des étangs et rigoles n'ont pris de décisions inconsidérées d'ouverture de vannes.

**Monsieur Des Ligneris**, directeur du Syndicat mixte de la Seine et de l'Oise, précise que le SMAGER qui gère les étangs de Hollande et de St Quentin a contrôlé les débits en manipulant les vannes afin de stocker l'eau (2,5 millions de m<sup>3</sup>) et ne l'a restitué que plusieurs jours après ce qui a permis de protéger tous les territoires en aval.

**Monsieur CINOTTI**, rappelle la compétence GEMAPI et son impact sur la restructuration des syndicats.

**Madame MICHARD**, demande s'il existe un lien entre l'État et l'institut national des barrages.

**Monsieur CINOTTI**, souligne que l'administration de l'État dans le département n'a plus de compétences en matière de barrages, mais qu'elle existe au niveau régional. Le service de contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques d'Île-de-France, avec l'appui de la DREAL Grand Est, ont procédé à des inspections de principaux ouvrages sollicités à la suite des événements pluvieux de mai et juin. Il précise que les services de l'État n'ont pas de contacts directs avec l'institut national des barrages mais en cas de besoin d'une expertise, la DREAL Grand Est saurait les mobiliser en temps utile.

**Monsieur GALABERT, Président d'honneur de la Fédération des très petites entreprises des Yvelines** demande s'il est envisagé de faire des simulations en reprenant les données numérisées pour calibrer les ouvrages et définir les orientations des préventions à venir.

**Monsieur CINOTTI**, précise qu'il y a beaucoup de données enregistrées au niveau départemental, régional et national. Le service de prévention des crues et le service central d'hydrologie et de prévention des inondations (SCHAPI) ont la mémoire de l'historique des enregistrements des stations de mesures, des hauteurs et débits de rivières, ce qui peut amener dans certains cas à des programmes d'équipements. Il rajoute que ce n'est pas forcément une information qui est au niveau départemental et demande si la DRIEE a plus d'informations au niveau régional.

**Madame MONTOYA**, précise qu'en ce qui concerne les grands ouvrages, une étude a été commandée par le premier ministre au préfet de région. C'est un programme d'études qui a été finalisé en fin d'année 2016, sur le fonctionnement hydrologique du bassin de la Seine et le cas échéant sur la remise en question de certains projets de grands ouvrages qui avaient été abandonnés. Elle souligne que le service de prévision des crues fait actuellement l'analyse des données, la définition et la validation des débits qui ont été mesurés par rapport aux courbes de tarage des jaugeages réalisés et des relevés de laisse de crue afin de reconstituer l'analyse historique de l'événement.

**Monsieur CINOTTI**, remercie Bénédicte MONTOYA pour les précisions et complète en indiquant que des réflexions sont menées sur la possibilité de mettre en place des servitudes de sur-inondation en échanges de compensation financière.

**Monsieur GALABERT**, demande plus spécifiquement pour les petits ouvrages locaux.

**Monsieur CINOTTI**, indique que les petits ouvrages locaux nécessitent une gestion technique qui n'est pas toujours disponible localement, sauf lorsqu'il existe une structure qui prend en charge la gestion, indispensable pour une gestion active. Il précise que les grands lacs de Seine, dont l'usage est d'absorber les inondations du bassin de la Seine ont vu leur vocation première changer pour devenir progressivement des zones de loisirs, ce qui réduit une capacité d'écarter les crues.

**Monsieur CINOTTI**, propose de poursuivre sur le bilan des événements qui se sont produits en 2016, l'utilisation du Fonds Barnier et les actions envisagées pour 2017.

**Monsieur LE DUC**, présente le bilan des événements survenus en mai et juin 2016. Pour les mouvements de terrains liés aux cavités, 12 événements ont été recensés dont une évacuation sur la commune de Chanteloup-les-Vignes suite à l'apparition d'un fontis. Il précise que le PPRN du massif de l'Hautil étant assez ancien : la question de sa révision se pose.

**Madame MICHARD**, précise que la forêt de l'Hautil est très urbanisée et qu'il est nécessaire de réviser le PPRN.

**Monsieur ETCHEBBERY, chef de l'inspection générale des Carrières au Conseil Départemental** indique que les zones sous minées ont été classées en zone rouge et qu'il n'a pas connaissance de maisons construites en zone rouge.

**Monsieur CINOTTI**, propose à Mme MICHARD de faire un point précis sur des constructions récentes qui pourraient avoir été construites dans des zones rouge du PPR. Il précise que l'aspect visuel peut donner l'impression que le massif est en partie mité, mais cette impression ne correspond pas à la réalité cartographique du terrain par rapport au PPR.

**Monsieur ETCHEBBERY**, précise que la frange urbaine existante en limite de forêt qui subit une pression d'urbanisme très forte n'est pas en zone de carrières.

**Monsieur LE DUC**, poursuit sa présentation en détaillant les communes ayant subi des désordres tels que des fontis ou des mouvements de terrain.

Ensuite il fait le point sur les PPRN cavités en cours d'élaboration (Port-Marly et Marly-le-Roi) ou de modification (Bougival). Concernant les risques relatifs aux fronts rocheux, les porter-à-connaissance sont terminés sur Gommecourt, Bennecourt, Mericourt, Mousseaux-sur-Seine et Rolleboise, et en cours sur Jeufosse, Port-Villez et Bonnières-sur-Seine. Des études vont être lancées sur Maurecourt, Follainville-Dennemont et Andrézy. L'élaboration du PPRI de l'Orge, piloté par l'Essonne, se termine et l'élaboration du PPRI de la Bièvre, piloté par les Yvelines, se poursuit.

Puis il présente les dépenses prélevées sur le FPRNM par action et par année, sur la période 2010-2016. Il détaille les montants dépensés par action. Enfin, il présente le bilan sur la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Il récapitule les demandes de reconnaissance CAT-NAT au titre de la sécheresse et des mouvements de terrain. Il précise qu'une forte demande de reconnaissance au titre de la sécheresse, disséminée un peu partout sur le département est constatée pour l'année 2015. Aucune commune n'a été reconnue.

**Monsieur CINOTTI**, précise que la commission interministérielle refuse systématiquement les demandes relatives à la sécheresse dans le département des Yvelines, considérant que les situations climatiques sur les Yvelines ne sont pas si fréquentes en matière d'alternances de sécheresses et d'épisodes humides.

**Monsieur LE DUC** liste les actions envisagées pour l'année 2017 : lancement du PPRI de l'Yvette, PPR du Massif de l'Hautil, actualisation du SDRNM, études des fronts rocheux et mise en œuvre des actions de la SLGRI.

**Monsieur CINOTTI**, remercie Emmanuel LE DUC et rappelle que le Fonds Barnier est une ligne « risques naturels » qui apparaît sur tous les contrats d'assurance. Ce fonds s'articule entre les politiques publiques et la politique d'assurance. Il tient également à rappeler que la solidarité nationale est trop souvent sollicitée par des personnes qui s'exposent volontairement aux risques.

**Monsieur CINOTTI**, demande s'il y a des remarques éventuelles sur cette présentation.

En l'absence de question, monsieur CINOTTI propose de passer au dernier point de l'ordre du jour : la présentation de l'état d'avancement de la stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI). Il passe la parole à Emmanuel LE DUC.

**Monsieur LE DUC**, précise que cette présentation se fera en deux temps : il présentera la stratégie locale, puis le SMSO expliquera le travail réalisé sur le terrain. Il rappelle que la stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI) résulte de la transcription de la directive européenne de 2007. Cette dernière présente quatre étapes : l'évaluation préliminaire des risques inondation, le recensement des territoires à risque important d'inondation, le plan de gestion des risques inondations et la stratégie locale. Cette transcription aboutit aussi à une cartographie de l'étendue des risques inondation portée à la connaissance des communes. Elles ne sont pas de portée réglementaire comme celles des PPRI. Un PAC a été adressé aux communes concernées. Monsieur LE DUC présente la carte du TRI Métropole francilienne et le comité territorial Seine-aval décomposé en trois sous parties. Le SMSO et la DDT sont en charge de la SLGRI sur le département des Yvelines.

**Monsieur LE DUC** présente la hiérarchie des normes entre les différents documents intervenants dans le cadre des risques inondations, notamment la nécessaire mise en compatibilité des PPRI au PGRI (opposable aux documents administratifs et document de planification pour le bassin Seine-Normandie).

La parole est passée à **Maël COURTILLÉ du SMSO** pour la présentation de l'état d'avancement de la stratégie locale de gestion des risques inondations.

**Maël COURTILLÉ, Ingénieur risque inondation au SMSO**, explique que le SMSO travaille avec la DDT depuis deux ans sur l'animation de la stratégie locale. Le déroulement s'est fait en quatre

phases principales. La première a consisté en l'envoi de questionnaires aux différentes communes situées en TRI afin d'évaluer le degré de prise en compte du risque inondation à l'échelle locale. Le taux de retour des questionnaires de l'ordre de 60 %. Trois réunions d'information et d'échanges à destination des élus et des services techniques se sont tenues en février, juin et octobre 2015. Elles ont été suivies par la conduite d'entretiens individuels. Il précise que l'équipe du SMSO est allée à la rencontre d'une vingtaine de communes : l'objectif était d'évaluer les problèmes locaux et de faire remonter l'information et les besoins pour les intégrer dans la stratégie locale. La quatrième phase a été la transmission aux communes d'un document d'étape sur l'évolution des travaux.

**Monsieur LE DUC** poursuit par la présentation des 8 axes du document d'étape identifiant les actions à mettre en œuvre pour la période 2016-2021. Ce document a été transmis à la DRIEE pour alimenter la SLGRI.

**Monsieur CINOTTI**, remercie monsieur LE DUC et monsieur Maël COURVILLE pour leur présentation. Il remercie le SMSO pour le travail qui a été fait dans le département. Il rappelle que cette stratégie locale a été validée par un arrêté interpréfectoral et actée pour 5 ans. Il demande s'il y a des questions ou des remarques éventuelles sur cette présentation ou sur la stratégie locale.

**Madame ROJAT-LEFEBVRE, directrice du CAUE** précise que le CAUE pourrait apporter sa contribution concernant l'axe 6 « Concevoir des quartiers résilients », l'observatoire régional de la qualité du logement présentant des opérations sur ce type de sujet.

**Monsieur CINOTTI**, remercie Elisabeth ROJAT-LEFEBVRE.

**Monsieur GALABERT, président d'honneur de la Fédération des très petites entreprises des Yvelines**, demande si une campagne de photographies aériennes a été réalisée avant, pendant et après les inondations et est-ce qu'il existe une base de données recensant ces informations.

**Madame MONTROYA**, indique qu'il y a eu des campagnes de prise de vues aériennes avec l'IGN pendant la crue. L'objectif était de couvrir le pic de crue, notamment sur les bassins les plus touchés. Elle précise que les photographies doivent être encore analysées, mais leur exploitation demeure difficile car les conditions météo étaient très défavorables.

**Madame MICHARD**, précise qu'il existe un champ captant prioritaire d'eau potable sur la commune de Vernouillet et que l'eau de la Seine est passée très proche de celui-ci.

**Monsieur CINOTTI**, souligne que les champs captants de la vallée de la Seine ne sont pas étanches vis-à-vis de la nappe d'accompagnement de la Seine. Il précise que ces champs captants sont surveillés par l'ARS et que les prélèvements des eaux sont encadrés.

**Monsieur BOUDET, maire de Rolleboise** aimerait savoir qui établit un cahier des charges des contraintes techniques des constructions en zone inondable dans les quartiers résilients.

**Monsieur CINOTTI**, indique que la commune du Pecq a un projet de construction en zone inondable encadré par les services de l'État. Il rappelle les responsabilités engagées des porteurs de projets et les contraintes de constructions en zone inondable.

**Monsieur CINOTTI**, invite les membres de la commission à faire remonter des sujets qui pourraient être abordés dans le courant de l'année 2017 pour la prochaine réunion de cette commission. Il rappelle que toutes les actions publiques en matière de risques naturels majeurs doivent mobiliser l'ensemble des acteurs concernés et que le travail nécessite une cohérence d'ensemble. Il termine en rappelant les deux axes de lutte contre les risques : la prévention et la gestion de crise. Il conclut la réunion en remerciant l'assistance pour sa participation active.

La séance est levée à 17h00.

Le directeur départemental des territoires

**Bruno CINOTTI**

Prochaine réunion le : 9 novembre 2017 à 14h00